ALLIANCE ROYALE

Mars
Avril 2016
NUMÉRO 92

PARUTION
BIMESTRIELLE

BULLETIN PÉRIODIQUE OFFICIEL

Le mot du secrétaire général

Nous devons être clairs dans nos pensées, nos paroles et nos actes.

La situation de la France continue à se dégrader avec la volonté de nos gouvernants de poursuivre la destruction de notre pays, de notre culture et de notre religion. Les moyens légaux sont mis en place pour éradiquer les Français de souche et du (don) du sang pour mieux assurer le grand remplacement par des Français de papier... Ils sont en général bi-nationaux. Nous avons cru longtemps que les utopies de progrès issues des lumières étaient le mobile des personnages que nous considérions comme irresponsables et qui nous gouvernent. Progressivement nous avons réalisé que les boat-people avaient entre 18 et 35 ans et arrivaient en rangs serrés dans leurs barges de débarquements en caoutchouc, jusqu'à ce que les réactions des européens commencent à toucher du doigt le pot aux roses. Alors ce fut la ruée en Allemagne, paraît-il, et c'est plus d'un million de gentils réfugiés... tous des hommes qui lâchement fuient leur pays (en y laissant femmes et enfants et bien sûr les vieillards pour le sauver de l'armée du prétendu état islamique) devenant parait-il une chance pour la France, et méritant toute l'assistance et tous les soins des forces de

Editorial

A nouvelle Délégation Générale, nouveau BPO ?

Un nouveau délégué général
Les délégués de notre mouvement, réunis en assemblée le 19 mars, ont élu, au poste de délégué général, Robert de Prévoisin, connu de tous comme secrétaire général depuis neuf ans, adhérent de l'Alliance depuis dix ans et délégué de Touraine depuis cinq ans. L'élection a été confirmée par notre président, Pierre Bernard, représenté ce jour-là par notre ancien délégué général, Cyrille Henrys.
Cet événement fut, pour le mouvement, un moment de discussion fraternelle. Après les années de direction exercées par Sandrine Pico, nous nous trouvions orphelins, comme ce fut le cas en 2008 après le départ d'Yves-Marie Adeline, puis en 2013 après celui de Cyrille Henrys. A chaque fois, il a fallu rebondir, trouver une dynamique sans perdre le capital et sans rompre le fil de nos traditions.
Entre 2013 et 2016, Sandrine Pico sut donner de l'allant à l'Alliance, tant par sa présence dans les médias que sur le terrain auprès de chacun d'entre nous. C'est grâce à son action, épaulée par ses délégués et son bureau des administrateurs, que notre nombre d'adhérents a pu croître si significativement. C'est grâce à elle que la flamme ne s'est pas éteinte.
Dorénavant, il faut maintenir et approfondir. Nul autre que notre camarade Robert de Prévoisin ne pouvait mieux remplir cette charge. Sa connaissance des hommes, sa bonne maîtrise de l'appareil, sa pugnacité le désignaient. D'autres candidats s'étaient présentés, et il est significatif, qu'une fois l'élection passée, chacun ait fait de nouveau bloc autour du capitaine.
A l'image de nos délégués, restons unis et dynamiques avec lui, afin de poursuivre le combat que nous menons pour le retour du roi en France.

Un nouveau Bulletin périodique officiel
En heureux présage de combativité, comme pour célébrer la nouvelle de la transition réussie, notre Bulletin Périodique Officiel fait désormais peau neuve. C'est un de nos actifs les plus précieux : lien entre les adhérents, vitrine de l'Alliance royale, outil de formation et d'information. Chacun mérite de recevoir, avec ce BPO, un véritable petit journal de liaison. C'est pourquoi nous avons décidé de l'organiser en rubriques fixes touchant aux différents domaines de l'instruction politique. A l'avenir, outre le traditionnel mot du secrétaire général et l'éditorial, vous trouverez dans ces colonnes ;
- Un dossier de cinq pages sur un point de doctrine de fond, avec un article théorique, un article concret appuyé sur l'actualité ou l'histoire, visant à éclairer le point précédent par l'exemple, un article court reprenant le point correspondant dans la plate-forme politique de l'Alliance royale.
- Une revue d'actualité en deux pages, avec six articles courts traitant de l'essentiel de l'actualité des deux derniers mois, d'un point de vue royaliste et en insistant sur au moins deux bonnes nouvelles.
- Une chronique littéraire d'une page, pour découvrir ou redécouvrir un de ces livres qui élèvent l'âme et nourrissent l'intelligence.
- Une revue de la vie des délégations de l'Alliance royale, en deux pages. Revue qui sera également ouverte à la vie des autres mouvements et personnalités royalistes.
- Une tribune satirique d'actualité politique, économique, sociale ou mondaine, en une page.
Pour cette nouvelle formule, que nous espérons plaisante et instructive, nous avons besoin de rédacteurs et de petites mains pour collecter l'information là où elle se trouve. N'hésitez pas à nous faire part de votre disponibilité à l'adresse suivante : bpo@allianceroyale.fr

Gabriel Privat

progrès qui nous dirigent depuis plus de 50 ans. La France est en guerre et fournit un effort financier considérable pour armer les envahisseurs. Car les peuples de France sont trop légalistes pour se révolter autrement que par des paroles.

Les statistiques (parue dans le JDD s'appuyant sur un sondage réalisé par Atlantico) démontrent aujourd'hui que « 78% des Français pourraient en effet voter pour un candidat qui ne serait ni issu d'un parti ni soutenu par lui. (…) un sondage qui a aussi de quoi donner des idées à beaucoup de monde, intra et extra-muros, du petit monde politique. » La fenêtre de tir commence à se dessiner, mais en restant dans les procédures de la légalité républicaine, il faut que le candidat, qui pourrait être un des nôtres, trouve au minimum entre 500 000 euros et 22 millions d'Euros pour être dans la cour des grands. Il est temps d'activer nos réseaux d'amis pour trouver les donateurs dont nous avons besoin.

Notre programme politique, économique et social est un programme pragmatique et de bon sens, face à l'héritage républicain. Les lois républicaines, n'allant pas dans l'intérêt de la France et des Français, seront nécessairement abrogées. Nous devons être persuadés que cet héritage ne pourra qu'être relevé par tous les Français qui se retrouveront unis sous l'autorité d'un Roi véritablement à leur service.

Robert de Prévoisin (secrétaire général au moment de la rédaction de ces lignes)

Politique et anthropologie

Suite de l'article publié dans le numéro 89 de septembre-octobre 2015

L'administration et une oligarchie s'emparent du pouvoir de gouvernement

Le vote populaire, dans les États démocratiques occidentaux, engendrant une grande instabilité des gouvernements et établissant sur les hommes politiques une pression permanente qui les contraint, pour plaire à leurs électeurs, à multiplier les promesses intenables, les renoncements et les revirements, ceux-ci ne disposent plus de la légitimité politique suffisante ni de la durée d'exercice du pouvoir suffisante pour effectivement assurer le gouvernement des pays dont ils ont la charge.

Dans tous les domaines régaliens de l'État, mener une réforme de fond nécessite de nombreuses années, afin que, dans un premier temps, le ministre apprenne à connaître l'immense et complexe administration dont il est le chef, puis dans un second temps qu'il monte les projets les plus adaptés, une fois qu'il maîtrise son terrain, enfin dans un troisième temps qu'il mène à bien sa réforme et accompagne sa mise en place. Dans le domaine militaire, par exemple, on peut considérer que la mise en place et le pilotage d'une réforme de programmation militaire, comme celles initiées par les livres blancs de la défense nationale depuis le début des années 1990, nécessite à chaque fois une dizaine d'années.

Dans le domaine éducatif, les effets de l'application d'une réforme pédagogique de fond, comme la modification des méthodes de lecture ou de calcul, ne porte ses fruits qu'après le passage d'une génération d'élèves, c'est-à-dire cinq ans en école primaire et quatre ans en collège.

On pourrait dire la même chose pour une réforme territoriale en imaginant le temps qu'il faut, par exemple, pour mener la transition énergétique devant conduire le pays à la diversification de ses sources d'approvisionnement en électricité, du nucléaire vers une plus grande part accordée aux énergies vertes. Par exemple, les parcs éoliens en mer et la promotion de l'énergie houlomotrice ne se développent que depuis 2008 en France, et ni les parcs d'activité, ni les technologies utilisées ne sont encore abouties en 2015.

Ces exemples pourraient être multipliés dans tous les domaines d'activité majeurs de l'État, comme l'action sociale, la sécurité intérieure et le renseignement, l'exercice de la justice, etc.

Or, aucun gouvernement en France ne dure dix ans, et peu de ministres atteignent ou dépassent les cinq ans d'exercice dans un même ministère. Les membres des gouvernements ou des assemblées, condamnés à des mandats de courte durée, largement accaparés par l'action politique et de communication personnelle, ne sont pas en mesure de mener de bout en bout des réformes ambitieuses, ni de maîtriser réellement leurs administrations. Rares sont les hommes politiques à véritablement connaître leur sujet à fond et à être capables de gouverner efficacement. L'actuel ministre de la défense, Jean-Yves Le Drian, fait partie de ceux-là, mais ses prédécesseurs depuis une quinzaine d'années, étaient tous des étrangers au sujet qu'ils traitaient. Dans l'éducatif, on peut dire qu'il n'y a pas eu, depuis le ministère de Claude Allègre en 1997, de véritable connaisseur du domaine, etc.

La conséquence est que les adminis-

trations dont les ministres sont véritablement les chefs se retrouvent seules pour une large part de leurs missions.

Sans directives de longs terme, elles assument très largement et librement le gouvernement de la France. Les projets de loi déposés par les ministres au bureau des assemblées sont, en fait, préparés par les administrations centrales des ministères, dont les chefs de bureau viennent défendre le contenu devant les commissions parlementaires. Mais au parlement ce n'est guère différent, où les administrateurs des assemblées préparent les propositions de loi et accompagnent les élus dans les commissions.

Bien sûr, projets et propositions de loi demeurent à l'initiative des ministres ou des parlementaires, sans lesquels rien ne se ferait. Mais faute d'une expertise suffisante, ils sont largement le jouet de leurs serviteurs technocrates. Or, le fonctionnaire est là pour assurer le gouvernement quotidien, pour expédier les affaires courantes, pour accompagner son ministre dans ses projets, mais pas pour le remplacer dans l'action politique de gouvernement. Il n'en a pas la légitimité, ni le pouvoir.

Il arrive alors que, dans de nombreux domaines, une confusion des rôles s'établit, donnant à la fonction publique un pouvoir disproportionné. Les premiers hommes de l'État, plus que nos ministres, sont nos conseillers d'États, nos magistrats de la Cour des comptes, nos directeurs d'administrations des ministères, nos contrôleurs généraux, etc. Le secrétaire général du gouvernement, fonctionnaire, ne siège-t-il pas au conseil des ministres ? Certes sans avoir le droit d'y prendre la parole…

Mais, outre qu'il est une violation des principes démocratiques du régime en place, ce pouvoir des fonctionnaires, né de la faiblesse des élus, n'est pas suffisant.

On pourrait peut-être se satisfaire d'un régime technocratique, issu de la fonction publique, non soumis aux contraintes partisanes, mais ce n'est pas même le cas.

En effet, malgré leur pouvoir disproportionné, les agents de l'État demeurent des agents. En somme, même s'ils sont les maîtres d'œuvre des projets gouvernementaux, ils n'en ont pas l'initiative. Celle-ci demeure entre les mains des élus qui, soumis à une forte rotation, arrivent tous avec leur projet, parfois en contradiction avec celui de leur prédécesseur, qui n'a pourtant pas encore pu porter ses fruits.

Il résulte de cette confusion dans les projets, un affaiblissement du gouvernement de la France, gravement préjudiciable à sa prospérité et à sa souveraineté. Ainsi, lorsque chaque ministre de la défense arrive avec son projet de réforme budgétaire, de priorité dans les programmes d'armement, ou d'orientation dans les réductions d'effectifs, alors même que le projet précédent n'est pas encore tout à fait appliqué, il en ressort une usure morale des hommes qui ne savent plus comment ils sont menés, perdent en combativité, en capacité de réaction et sont de moins en moins nombreux à vouloir renouveler leur contrat d'engagement.

Dans le domaine éducatif, chaque ministre arrivant avec sa réforme des effectifs et des programmes, il en résulte une superpositions des options en classe, notamment dans le domaine linguistique, faisant doublon les unes avec les autres ; ou une superposition des plans d'aide aux établissements scolaires où violence et échec sont le pain quotidien, sans logique d'ensemble et donc sans résultats valables.

Cette multiplication des actions contradictoires épuise les fonctionnaires eux-mêmes. Evidemment le pays lui-même qui ne sait plus où il est mené et a pour conséquence immédiate :

- Un surcoût considérable dans les finances publiques, par exemple pour gérer tous les doublons entre l'administration d'État et l'administration territoriale.

- Une perte de confiance dans l'appareil d'État et des citoyens en leurs élus.

- L'incapacité à gouverner durablement et donc à innover.

L'excellente position de la France, qui demeure la sixième puissance économique mondiale, est due à d'autres facteurs : son héritage économique, sa vitalité humaine et l'action persistante de millions d'individualités ou de structures entreprenantes et innovantes dans la société civile.

Combien de temps ces facteurs de prospérité resisteront-ils au régime de l'impéritie et de l'inversion des valeurs, où une oligarchie, façonnée pour servir, gouverne à la place de gouvernants défaillants, sans en avoir les moyens réels ?

Une chose est certaine : la grande morosité des citoyens et les lourdeurs de notre État, très consommatrices d'énergie, proviennent de ce mal, dont il convient de rechercher les causes.

Un régime politique inadapté aux hommes

Si les citoyens répondent avec tant d'inconséquence à la question qui leur est posée par le vote, en choisissant sans cesse des dirigeants qu'ils désavouent par la suite, c'est soit qu'ils ne sont pas capables de répondre au choix qui leur est proposé, soit que la question du vote est inadaptée.

Quelle question est posée dans le vote ? Les partis politiques demandent toujours aux électeurs de se prononcer sur le gouvernement général de la nation, c'est-à-dire sur le régime de l'impôt, l'état général de l'administration, les engagements internationaux du pays, la réforme de la justice, la recherche fondamentale dans les organismes d'État, l'état des armées, etc. Ce sont autant de questions qui, pour

être réglées, nécessitent une expertise considérable et de longues discussions. Or, là, il est demandé aux électeurs de se prononcer en un instant, par l'insertion d'un bulletin de vote dans une urne, et sans étude préalable. Quand bien même l'électeur voudrait s'informer, la masse de documents à étudier serait telle pour maîtriser tous les sujets soumis à son choix qu'il ne le pourrait pas.

La question est donc insoluble pour lui, et il décide largement au hasard, en fonction d'un choix de personne. Quel est ce choix ? Il est demandé à l'électeur de choisir une ou plusieurs personnes, en fonction de leur personnalité et de leur programme. Mais ces personnes vont devoir le représenter, en général, dans tous les domaines du gouvernement, sans plus de spécialisation. Outre qu'il est illusoire de penser que le candidat pourra, lui-même, traiter avec compétence tous les sujets propres au gouvernement du pays, il est étonnant de demander à un citoyen de se choisir un gouvernant, pour ainsi dire abstrait, tant son rôle semble généraliste.

Le choix et la question ne sont pas adaptés à l'électeur parce qu'ils ne correspondent pas à sa compétence. En règle générale, pour déterminer la compétence d'un homme, on regarde son caractère, sa personnalité, ses réalisations et ses études. Pour établir une règle commune à tous les citoyens il n'est pas possible de prendre les éléments individuels des études, des réalisations concrètes, du caractère ou de la personnalité. Mais on peut rechercher ce qui est commun à tous, ce qui les unit, malgré la diversité de leurs parcours.

Tous ces citoyens ont en commun d'être des personnes humaines avec toutes leurs caractéristiques, c'est à dire des personnes issues de familles, dont elles sont le produit et qu'elles continueront elles-mêmes pour que se perpétue leur lignée. Elles sont donc enracinées dans des réseaux familiaux qui leur sont naturels et qui n'ont pas été choisis comme pourraient l'être des réseaux d'amitiés. L'ancrage familial, même réduit, même blessé par les aléas de l'existence, est le premier point commun de tous les citoyens.

Deuxième point commun : nous naissons tous quelque part, et ce quelque part est notre premier repère géographique, notre première patrie, où nous apprenons à marcher, où nous étudions, où s'organise notre vie. Nous pouvons déménager, fréquenter mille lieux différents, nous avons d'un côté des racines territoriales quelque part, de l'autre nous vivons toujours en un lieu dont la géographie est un élément majeur de notre existence. C'est l'enracinement local.

Troisième point commun : nous avons des relations sociales hors de la famille ou de l'ancrage géographique. Certaines de ces relations sont l'objet d'un choix, parfois nécessaire à l'équilibre de la vie, mais que l'on considère comme un loisir. Ce sera l'engagement associatif. D'autres de ces relations ne font pas véritablement l'objet d'un choix : elles sont impératives dues à la nécessité de travailler pour vivre. Les relations professionnelles, sauf cas particulier, sont la norme : elles remplissent la majeure partie des existences, créent un tissu de fréquentations et d'amitiés, donnent une couleur particulière à la vie géographique, rentrent même dans la sphère familiale, souvent. Que l'on soit dans la situation de l'employeur ou de l'employé, les relations professionnelles donnent à la personne humaine une expertise particulière dans son domaine d'activité.

Ainsi, tous les citoyens ont obligatoirement un ancrage familial, géographique et professionnel. Tout homme se définit largement par ces trois critères qui constituent aussi ses points de compétence personnels. En effet, il est un fin connaisseur des questions familiales liées à son échelle, des besoins de son territoire immédiat et de la vie de son entreprise ou de sa branche professionnelle.

Les activités individuelles et collectives, matérielles et spirituelles de la personne humaine se déploient dans ce trio de relations qui sont ses besoins vitaux.

Il apparaît que cette compétence propre à chaque citoyen n'est jamais sollicitée, puisque dans le cadre du vote, le citoyen est considéré par les lois comme s'il était un individu seul, sans famille, sans territoire et sans métier. Il est demandé à l'électeur de choisir par exemple un député qui le représentera, mais qui représentera aussi la nation tout entière, mais de façon abstraite, englobante, sans reconnaître ces qualités vitales.

Le mauvais choix des citoyens s'explique ainsi aisément par le fait que le système politique dans lequel ils évoluent ne correspond à aucun de leurs besoins vitaux et à aucune de leurs compétences. Les dirigeants eux-mêmes se soumettent à un vote qui ne correspond ni à leur ancrage géographique très souvent, ni à leur sociabilité familiale, ni à leur réseau professionnel.

Il y a une déconnexion totale entre la vie réelle et le système politique. Faut-il s'étonner que, depuis la démocratie athénienne du IVe siècle avant l'ère chrétienne, les hommes de bien se désolent de ce que les électeurs sont la proie facile des beaux parleurs et effectuent leurs choix en dépit de tout bon sens ?

Le système politique plaqué sur les hommes par eux-mêmes ne correspond pas à la réalité de leur vie et de leurs besoins.

Pour répondre à ce mal inhérent à tous les systèmes représentatifs actuels et à la plupart de ceux du passé, il faut sans doute chercher à replacer en cohérence la réalité humaine et le régime politque.

A suivre...

Gabriel Privat

La polémique du 19 mars 1962
Inanité politicienne

Le choix du 19 mars, une infâmie

A la demande du Président Chirac, la date officielle pour commémorer la fin des événements d'Algérie était le 5 décembre. Il s'agissait d'un jour neutre. Cette année, les choses furent différentes : le Président Hollande a décidé de choisir le 19 mars, date d'entrée en vigueur du cessez-le-feu en Algérie, pour commémorer ce conflit. Pour l'immense majorité des Français, cela leur indiffére. Il est vrai que les mairies socialo-communistes de quelque envergure ont toutes une rue du « 19 mars 1962 ». Mais pour Nicolas Sarkozy, en mal de sondages positifs, il n'était pas concevable de célébrer le 19 mars. Des personnalités conservatrices se sont élevées contre la décision du Président en exercice.

La démarche de Monsieur Sarkozy est positive, de prime abord. Le choix du 19 mars est idéologique ; il n'a pas marqué la fin des combats. Il fut le signal d'une victoire pour le FLN et du début d'actions, où les enlèvements de Français, les massacres de civils jusque devant les portes des casernes se multiplièrent du printemps à la fin de l'été 1962, engendrant l'exil de près d'un million d'Européens et de plusieurs dizaines de milliers d'Algériens fidèles à la France. Ce 19 mars est une ignominie, car il a marqué la défaite politique d'une guerre gagnée sur le terrain, et il est le commencement d'actes infâmes pour la mémoire algérienne et française. Il fallait s'y opposer.

Mais justement, d'opposition il n'y a pas eu. En effet, nous sommes au coeur du régime des partis, de ses querelles idéologiques qui fragmentent la société par des coups de menton éphémères et ne se soucient pas du bon gouvernement des peuples.

Le 19 mars, une infâmie calculée de longue date

Ce 19 mars n'est pas sorti d'un chapeau ! Le Président Hollande a célébré une date devenue officielle depuis qu'en 2012 le Sénat, à majorité socialo-communiste et radical, a approuvé un vieux projet de loi, datant de la majorité Jospin, en 2002, et faisant de ce jour la date de commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Depuis 2002, le texte était dans les cartons, bombe à retardement qu'aucune personnalité politique n'a songé à désamorcer. Alors que le Sénat est repassé à droite en 2014, nul n'a plus songé à défaire le mal qui venait d'être fait. Il est facile, en 2016, de s'insurger contre cette célébration. Mais c'était entre 2002 et 2012 lorsqu'ils étaient au pouvoir, puis après 2014 lorsqu'ils ont retrouvé une majorité sénatoriale, que les amis de Monsieur Sarkozy auraient dû agir. L'agitation peut se faire dans l'instant, mais le gouvernement demande du temps et le sens du bien commun, ce dont ces gens semblent dépourvus.

Cette date n'a rien à faire dans nos calendriers officiels. Elle blesse la mémoire française et ne correspond, pour nous, à aucune réalité glorieuse. Des députés et des sénateurs non idéologues, correspondant à la réalité du territoire et du peuple français, n'auraient même pas eu l'idée de perdre leur temps à rédiger des textes ineptes et sans portée normative. La loi vaut mieux que cela. Enfin, un souverain, animé par le souci du bien-commun, supérieur aux partis et disposant de la longévité d'un gouvernement viager, se serait mis vent debout contre cette sottise politicarde idéologique, et aurait eu sans problème gain de cause.

Parce que rien de tout cela n'existe, parce que notre représentation parlementaire est en partie composée d'histrions inconséquents, il ne fut jamais rien fait. En conséquence, un peu de l'âme de la France a été souillé.

Le 19 mars n'est qu'un exemple parmi d'autres

Il n'y a là rien de nouveau. Nous en avons l'exemple navrant toute l'année, comme par exemple avec la récente décision d'appliquer la nouvelle orthographe dans les manuels scolaires. Toute l'opposition parlementaire s'est dressée contre la mesure pendant quelques jours et est ensuite repartie tranquillement chez elle, sans que rien n'ait été fait pour arrêter ce massacre de la langue. Mais de qui se moquent ces gens ? De nous bien-sûr ! Car s'ils avaient un peu le sens du bien-commun, ils n'auraient pas désarmé si vite. Mais en outre, s'ils étaient d'habiles gouvernants, ils auraient déboulonné cette réforme stupide dès son origine, dans le secret feutré des commissions parlementaires, loin des polémiques et des enjeux de puissance partisane qui crispent les volontés sur des détails et déchirent l'opinion. En effet, cette réforme a été approuvée en 1990. Elle entre en vigueur en 2016. En somme, cela fait vingt-six ans qu'elle aurait dû être annulée avant qu'il ne soit trop tard.

Comment accorder notre confiance à ces gens-là ? A vrai dire, ce n'est pas leur personne qui est en cause, c'est le système qui les porte au pouvoir et dont les rouages sont affreusement mal ficelés.

Les vrais hommes politiques représentent la société civile

Faisons un tour au Parlement : nous y trouverons à deux centaines de parlementaires compétents, investis, assidus aux travaux des commissions, informant l'opinion, déposant amendements et propositions de loi, participant aux votes, spécialistes dans leur domaine.

Comme par hasard ce sont de vieux élus, des hommes investis dans la société civile : anciens maires ou maires en exercice, anciens officiers, membres d'ordres professionnels libéraux, entrepreneurs, hauts fonctionnaires porteurs de projets, pères et mères de famille, etc. Pour les autres parlementaires, c'est largement du vent…

Lisons l'actualité politique quotidiennement et suivons, pas à pas, l'évolution de telle personnalité politique de notre province, la progression de tel projet de loi, de telle réforme, de tel discours politique. C'est une source permanente d'exemples pour notre combat royaliste.

Gabriel Privat

Les positions officielles de l'Alliance royale

En lien avec la réflexion développée précédemment et le commentaire d'actualité venu l'éclairer, voici quelques propositions et positions officielles de notre mouvement sur ce sujet :

Extrait des positions officielles

Gauche-droite

Le clivage gauche-droite est avant tout républicain. D'ailleurs, l'Alliance royale ne se retrouve dans aucune des tendances : ni le communisme ou le socialisme néolibéral de la gauche matérialiste, ni le néolibéralisme d'Etat du centre-droite, ni le nationalisme de la droite radicale. Elle estime, à la suite d'Yves-Marie Adeline, que la dialectique gauche-droite rend la France hémiplégique et constitue un profond facteur de désunion.

Passage relatif à la fin du régime des partis, tiré de la plate-forme politique

Il est à peu près généralement admis, dans une opinion publique largement conditionnée, que les partis politiques sont indispensables à l'exercice de la démocratie. Ainsi, l'idéologie républicaine nous promet la « fraternité » entre tous les Français, et le droit du peuple à diriger son destin. Mais c'est une vue de l'esprit. La réalité est fort différente. Le coupable, c'est le « régime des partis ». Or, le« démocratisme » et le régime des partis sont consubstantiels, parce qu'il faut bien des partis politiques pour capter, le temps d'une élection, la majorité des voix, et incarner ainsi la « volonté générale ». Sans régime des partis, pas de « volonté générale », donc pas de « souveraineté du peuple », donc pas de république. Bien sûr, le multipartisme que nous connaissons est un moindre mal par rapport aux partis uniques des régimes totalitaires comme le communisme ou le fascisme. Mais cela ne fait pas pour autant du régime des partis un système vertueux, et pour cause : Le régime des partis divise, parce qu'il a besoin de créer des clivages pour dégager des majorités ; Le régime des partis stérilise le discours politique, car il le réduit aux joutes électorales ; Le régime des partis déresponsabilise les Français, car il étouffe la représentation démocratique en la remplaçant par le jeu des étiquettes ; Le régime des partis confisque la démocratie, car il fait le jeu des oligarchies politiques, administratives, médiatiques et financières ; Le régime des partis livre le pouvoir de fait aux technocraties, car ce sont les administrations qui, dans leur tour d'ivoire, gouvernent le pays de la manière que l'on sait. L'un des points clefs de la plateforme de l'Alliance Royale est de proposer une alternative au régime des partis. Pourquoi ? Pour justement redonner du sens au discours politique, pour rendre aux Français leurs responsabilités, pour renforcer la représentation démocratique et pour remettre à leur place les administrations, au service du bien commun. Il ne s'agit pas de supprimer les partis politiques, qui seront toujours nécessaires en tant qu'associations politiques pour présenter des candidats aux élections. Mais, avec la démocratie représentative, leur rôle dans la vie publique se réduit. Les députés deviennent responsables devant leurs électeurs, et non plus devant les partis qui les ont investis, ce qui change tout. Ils siègent d'ailleurs à l'Assemblée non plus par couleur politique mais par collège et par région, quelle que soit leur appartenance partisane. La notion même de groupe parlementaire perd ainsi son sens, puisque l'appartenance à un parti politique devient en quelque sorte secondaire.

Passages tirés des questions fréquentes, au chapitre « En république, le pouvoir appartient au peuple ».

Mais la monarchie, c'est le contraire de la démocratie ?

C'est une confusion courante. La monarchie n'est pas incompatible avec la démocratie, mais avec le « démocratisme », cette « démocratie absolue » qui prétend faire de la majorité la seule légitimité du pouvoir. C'est un piège. Le démocratisme républicain atomise l'électorat, déresponsabilise les citoyens, fait le jeu des partis, favorise les idéologies et la démagogie. N'avez-vous pas le sentiment que c'est cela, la démocratie républicaine ?

Seule la république permet l'exercice de la démocratie

Faux. Le mode de désignation du chef de l'Etat n'est pas nécessairement lié à la pratique politique dans la société. On peut avoir un président élu, un guide suprême, un mikkado, un roi ou un grand-duc, et en même temps une pratique démocratique, si on entend par là la libre administration de la vie publique par les citoyens. Et, paradoxalement, le système républicain n'est pas le plus favorable, car la démocratie a besoin d'un arbitre pour fonctionner, et un arbitre ne peut pas jouer dans une des équipes.

Il n'y avait pourtant pas de démocratie sous l'ancien régime ?

C'est une magnifique idée reçue. Ce sont les rois qui ont donné des privilèges seigneuriaux aux communes, aux « villes franches », qui éliaient leur dirigeants. C'est ainsi que le peuple s'est découvert une conscience politique. La démocratie locale née de là, pas de la république. D'ailleurs, la démocratie doit être avant tout locale, et ça, la république jacobine ne l'a pas bien compris !

Le suffrage universel est un apport de la république

Qu'est-ce que le suffrage universel ? Que tout le monde vote ? Pas de problème. Mais on confond « suffrage universel » et « vote de masse ». Le suffrage universel républicain, ce sont des électeurs atomisés, dépersonnalisés, numérotés et lobotomisés. Il est le socle du régime des partis, que nous rejetons.

En république, le peuple est souverain

Ça ne veut rien dire. C'est un mythe républicain. Le peuple ne fait que désigner ses représentants et ses dirigeants. Après cela, il les subit. C'est ça, être souverain ? Le peuple ne donne aucune orientation stratégique. C'est ça, être souverain ? S'il y a un ersatz de souverain en France, c'est le président de la Vème république. Alors, pourquoi ne pas le remplacer par un vrai ?

En république, la loi est l'expression de la volonté générale

C'est effectivement ce que dit la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Mais c'est une escroquerie. La loi est l'expression de ceux qui sont au pouvoir, mais pas de la volonté générale, parce que celle-ci n'existe tout simplement pas. Et quand un homme politique vous dit, à l'issue d'une élection, que « les Français nous ont dit », c'est une vue de l'esprit. Et pourtant, le parti politique qui obtient à un moment donné une majorité prétend être dépositaire de la volonté générale.

La revue d'actualité du bimestre

Pour la sauvegarde de notre patrimoine !

Le 14 mars 2016, le président de la région Xavier Bertrand, nous a dévoilé le nom de la nouvelle région Nord-Pas-de-Calais et Picardie.

Au lieu de régler les problèmes de fond qui nous affectent directement et secouent notre pays, nos élus ont décidé de redessiner, d'un trait de crayon, nos frontières géographiques, sans modifier le nombre d'élus ni de fonctionnaires territoriaux, ce qui ne simplifiera donc pas nos vies, ni n'allégera pas le poids des finances publiques.

Celle-ci a donc été baptisée du nom surprenant de « Hauts-de-France - Nord Pas-de-Calais-Picardie ». De réformettes en réformettes couteuses et inutiles, on peut se demander quelle nouvelle gabegie révolutionnaire le gouvernement nous prépare demain !?

Ce nouveau nom n'est représentatif ni du Nord-Pas-de-Calais ni de la Picardie.

Le nom « Hauts-de-France - Nord-Pas-de-Calais-Picardie » ne peut rendre hommage à l'ensemble de notre région et fait ainsi disparaître, une fois de plus, l'ensemble de notre patrimoine comme celui artésien ou flamand, mais aussi également les patrimoines des pays «connexes» à ceux-ci. Citons par exemple, l'Audomarois, le Ternois/Sept-Vallées, le Hainaut, l'Avesnois, le Cambrésis, le Boulonnais, le Calaisis ou encore le Montreuillois.

Aujourd'hui, si l'identité de la Bretagne existe encore et a gardé tout son attrait touristico-culturel, c'est parce qu'elle a su se battre pour préserver son patrimoine ! C'est aussi le cas de la Corse, de la Normandie, et même de la région Provence (-Alpes-Côte d'Azur).

Fidèle à la politique et à l'héritage laissé par nos capétiens, l'Alliance royale s'est engagée dans ce combat de préservation et de protection de notre patrimoine culturel, et à travers sa délégation Nord-Pas-de-Calais, se mobilise afin de défendre notre histoire géographique. Une pétition a été mise en ligne et remporte un franc succès. L'Alliance royale et sa délégation Nord-Pas-de-Calais invitent sympathisants et adhérents à porter haut les couleurs de leur région, à faire claquer dans le vent ces drapeaux qui font notre identité et notre fierté.

Ce combat n'est pas seulement le combat des royalistes mais celui de la France !

Vive le Roi !
Aurélien Szczepanski

Loi El Khomri

N'ayons pas peur des mots !

Le délire continue et la valse à deux temps des Lois de progrès de Monsieur Vallss poursuit en un lamentable tango ; « un pas en avant deux pas en arrière ». La

France passe son temps à financer des élus dont l'objectif est finalement de ne rien faire.

L'article de Dominique Jammet repris par boulevard Voltaire le jeudi 10 mars sur la Loi présentée par Madame El Khomri dit un certain nombres de vérités, mais je retiendrai celle qui est fondamentale : « Allons plus loin, et jusqu'au fond des choses. Aucun élément, aucun argument sérieux n'incite à penser que les nouveaux allégements des contraintes patronales suffiront plus que les précédents à inverser la courbe du chômage et à nous faire retrouver les chemins de la croissance. L'actuel Code du travail n'empêche nullement les entreprises prospères de recruter. La réforme du Code du travail n'amènera pas les entreprises en difficulté ou au bord de la faillite à embaucher. Ce n'est pas pour faire plaisir au gouvernement qu'un patron normalement constitué embauche, ce n'est pas pour se faire plaisir qu'il licencie, c'est en fonction de son carnet de commandes. » Tout est dit dans ce paragraphe en caractère gras. Il faut rendre la liberté aux chefs d'entreprises en leur permettant d'être les « patrons » chez eux et de conduire leur entreprise comme ils l'entendent pour en assurer la réussite.

L'Alliance royale soutient qu'il est bon de faciliter la vie de nos entreprises en les mettant en situation de concurrence loyale. Il est évident que l'action que maîtrise l'état sera de « rendre justes les règles du marché » et d'optimiser les charges que représentent la législation du travail, les normes, la fiscalité, etc. dans ce qui est l'intérêt bien compris des employés et des employeurs. L'état créera ces règles justes, en prenant en compte le contexte du domaine d'activité des entreprises afin d'en ajuster les règles de leur marché et donner ainsi les conditions de cette concurrence loyale. Ce faisant l'état crée les conditions pour rendre la liberté aux chefs d'entreprises de réaliser leur art et leurs talents au mieux des intérêts de tous. L'état crée également les conditions pour rendre les entreprises Françaises des partenaires politiques, économiques et sociaux que ces entreprises méritent d'être.

C'est la responsabilité associée de chacun, que de défendre leur entreprise, et d'en partager équitablement les fruits du travail avec tout le personnel, des emplois les plus modestes aux emplois les plus élevé. L'application du principe de subsidiarité à ma démonstration est liée à la variété des situations de chaque entreprise. Leurs situations sont objectivement différentes. C'est en donnant des directives générales, mais en appliquant le principe de subsidiarité, que des accords d'entreprises nécessairement particulier pourront être mis en œuvre .

C'est le rôle régalien de l'état que de protéger son patrimoine agricole, industriel et commercial. Cette situation doit permettre la re-localisation des outils de productions des secteurs primaires et secondaires, facteurs de valeur ajoutée et fondamentalement créatrice d'emplois. L'Europe dans sa démarche mondialiste ne peut admettre cela.

J'ai des doutes sur l'ambiance écolo-bobo dite de progrès pour accepter cette démarche, ainsi que le monopole syndical pour la partie dite sociale et partisane fondée sur la lutte des classes que la république de l'extrême gauche à l'extrême droite développe et entretient depuis 1789. C'est en cela que le système de gouvernement royaliste apporte l'alternative

Les principes Royaux se doivent d'être au service des partenaires directement responsables de leur entreprise. La vrai question est : que faut-il faire pour assurer le juste développement de l'entreprise, sa pérennité en vue du bien de chacun et de tous ?

Robert de Prévoisin

Industrie de défense : la FREMM se vend bien.

La nouvelle frégate de classe FREMM, produite par la firme DCNS, se vend bien tant en France qu'à l'étranger, preuve s'il en fallait de notre excellence dans le domaine de l'industrie et de la recherche militaire. Notre pays, c'est bien connu, est un des premiers marchand d'armes au monde. Cette excellence est une vieille tradition d'Ancien régime, conservée par tous les régimes qui se sont succédés depuis 1789.

Adhésion réadhésion Alliance royale

service des adhésions
104 Avenue des Champs Elysées 75008 Paris
06.86.83.38.73

Mme, Mlle, M, M&Mme

Adresse (nécéssaire pour recevoir le bulletin officiel)

Téléphone

Courriel (@)

Date et lieu de naissance

FORMULE A

Désire(nt) adhérer (réadhérer) à l'Alliance et vous adresse(nt) un chèque de :

90 euros ou plus ... (membre bienfaiteur)
38 euros (adhésion simple)
38 euros (famille)
19 euros (chômeur, écclésiastique, étudiant, mère au foyer)

FORMULE B

Désire(nt) s'abonner seulement au BPO
(15 euros pour la métropole uniquement)
et règle(nt) la cotisation ou l'abonnement :

par chèque ou en espèces
par virement simple
par virement périodique

merci de libéller votre chèque à l'ordre du mandataire financier de l'Alliance royale et de l'envoyer à l'adresse ci-dessous avec ce coupon.
Merci d'effectuer votre virement à l'ordre du mandataire financier de l'Alliance-royale (RIB):BNP-Parisbas (BUC) .IBAN: fr76 3000 4011 4600 0100 3281 024

Seuls les dons et cotisations de personnes physiques sont autorisés, dans la limite de 7.500€ par an, tous partis, mandataires ou associations de financement confondus (Loi 2013-904). Les virements et chèques doivent provenir d'un compte bancaire personnel. Les virements de type Paypal ne sont pas autorisés.
L'Association de Financement de l'Alliance Royale (R.N.A. : W784002815) a été agréée par la CNCCFP le 10 janvier 2013 pour percevoir les dons et cotisations et délivrer les reçus fiscaux.

Le mandataire financier de l'Alliance-royale, a été déclaré auprès de la CNCCFP en septembre 2013.

En ces temps de morosité, la bonne nouvelle n'est jamais de trop. En l'occurence, il s'agit des annonces de ventes d'armes d'exception, utiles tant pour la lutte contre le terrorisme que pour le maintien de la puissance à la mer de nations amies de la France. Ainsi avions-nous vendu au Liban, il y a quelques mois, une frégate, qui ira finalement à l'Arabie Saoudite, laquelle offrait le navire au pays du Cèdre mais le reprend finalement. Pour la France, c'est un contrat de 2,3 milliards d'euros. De la même manière, nous avons vendu à l'Egypte une autre frégate. Dans ce contrat de 3,4 milliards d'euros, notre pays est présent à tous les bouts de la chaîne, puisque ce sont des banques françaises qui soutiendront l'achat en faisant crédit au gouvernement du maréchal Sissi. Tout est bon pour renforcer notre influence dans un pays traditionnellement allié des Etats-Unis. Enfin, nous avons vendu un vaisseau de même classe au Maroc et, « last but not least », après l'installation du groupe DCNS au Canada, il est question de vendre à notre allié quinze frégates dans le cadre de son plan de modernisation navale, « Future Surface Combattant », le plus ambitieux de l'histoire maritime du Canada, dans un contexte stratégique de tensions accrues. Rien n'est encore signé dans ce dernier pays, qui semble cependant très intéressé. Une réussite sur ce plan ouvrirait la voie à d'autres contrats, notamment avec nos alliés Australiens.
En France, ce sont huit FREMM commandées par la Royale, dont trois ont déjà été livrées, et cinq autres, ajoutées aux huit actuelles, devraient l'être à partir de 2022. Comme quoi tout n'est pas absolument sombre au royaume de France. Heureusement…
(Légende de la photographie pour l'article FREMM : La FREMM Normandie, photo « Mer et marine, Vincent Groizeleau »
G.P

Agriculture : la vraie réforme est en marche

On sait dans quels soucis sont englués nos agriculteurs, entre la morosité économique, les spéculations sur les denrées agricoles, les révisions baissières des salaires, la diminution des aides publiques, le désordre causé par les quotas et surtout, plus grave, le recul du nombre d'agriculteurs.
Il s'agit d'un enjeu stratégique pour la France : pourra-t-elle continuer à se nourrir elle-même ? Son territoire sera-t-il entretenu par ses peuples ruraux ? Sera-t-elle autonome en matière d'alimentation ? Il s'agit de rien moins que notre survie.
Le mal n'est pas que français. Il touche le monde occidental, et de plusieurs points affluent des réponses.
Aux Etats-Unis, le département de biologie et système de production agricole de l'Université de l'Arkansas, en partenariat avec des groupes agro-alimentaires comme Kellogg's ou Coca-Cola, et des distributeurs comme Walmart, mais aussi en lien avec des producteurs, imagine l'agriculture durable américaine de demain. Ce département universitaire axe sa recherche sur une agriculture biologique, durable et rentable, où l'exploitant serait plus proche du consommateur. 300 agriculteurs américains participent à ce projet. Un premier succès a été la réduction de l'érosion des sols dans les domaines volontaires, ainsi que l'utilisation de cultures de couverture pour les saisons de jachère. L'enjeu de ce programme est aussi d'attirer vers le travail de la terre de nouvelles générations. Une initiative à suivre, qui pourrait faire entrer en coopération partisans d'une agriculture paysanne proche des consomamteurs et respectueuse de l'environnement, avec les réseaux de la grande distribution.
En France, des intiatives ouvrent une voie similaire. Nous connaissons l'essor des AMAP. Mais celles-ci demeurent marginales. Plus intéressante est la proposition de loi de la députée écologiste Brigitte Allain, déposée en janvier et disposant que 40 % au moins des aliments dans les cantines de collectivités publiques devront être issus d'une production locale. Voilà qui devrait soutenir et rentabiliser l'agriculture maraîchère ou l'élevage dans nos régions. Pour l'heure, aucun obstacle ne semble arrêter cette proposition qui suit chemin dans les deux assemblées.
Au même moment, la commission européenne a répondu positivement à notre demande de pouvoir imposer l'étiquetage de l'origine géographique de la viande dans les produits transformés ; pratique ignorée de 54 % des produits aujourd'hui. Les députés européens, eux, annoncent leur opposition aux traitements antibiotiques collectifs et préventifs sur les élevages, opposition approuvée par les députés français, tandis que l'INRA travaille au développement d'algues inhibant les agents pathogènes, stimulant les réponses immunitaires, et pouvant être naturellement données aux bêtes. Comme 9 agriculteurs sur 10 déclarent tenir compte de l'environnement et de la biodiversité dans leurs choix agricoles, ces résultats ne devraient pas les laisser indifférents.
La grande distribution n'est pas en reste. Le groupe Carrefour a annoncé multiplier par deux le nombre de ses magasins entièrement affectés au marché bio, tandis que le nombre de produits bio proposés par l'enseigne augmente fortement chaque année. Les groupes Auchan et Leclerc lui emboîtent le pas.
On le voit, partout les lignes bougent, et encore une fois, tout n'est pas noir, malgré le temps gaspillé par les tergiversations politiciennes des partis, éperdus parce que privés de roi.

G.P

Jules Barbey d'Aurevilly
Le chevalier des Touches

La chouannerie normande, une oubliée à redécouvrir

Dans l'oeuvre de Barbey d'Aurevilly, la chouannerie normande tient la place des souvenirs de l'enfance et du vieil attachement à la terre des ancêtres.

C'est une chouannerie méconnue, celle de la Normandie. L'homme contemporain connaît les guerres de Vendée et les chouans de Bretagne, notamment ceux du Morbihan. Mais les événements de Normandie, s'ils débutèrent plus tardivement, en 1795, durèrent aussi plus longtemps, la guerre ne s'éteignant que vers 1802, et les derniers groupes royalistes ne mettant bas les armes qu'en… 1814, avec le retour des Bourbons. Ce royalisme normand, trois quarts de siècle après qu'il eut cessé de combattre les Bleus, Barbey d'Aurevilly s'en fit le conteur dans plusieurs romans, dont on peut retenir les deux plus terribles ; L'ensorcelée, et Le chevalier des Touches.

L'évocation des vieux souvenirs héroïques

Ce dernier est le plus chouan. Mais c'est un récit dans le récit. Barbey ne nous plonge pas au coeur du bocage ou dans le creux d'un hallier. Le récit commence dans la chaleur appaisante d'un salon de vieilles filles, Ursule et Sainte de Touffedelys, dans les dernières années de la Restauration, au centre d'une belle petite maison de Valognes, le Versailles normand. S'étaient réunis ce soir-là, autour d'une tasse de thé, les reliques de la Révolution, tous vestiges de l'antique royauté, et qui avaient servi dignement les rois et la France, contre les révolutionnaires. Autour des demoiselles de Touffedelys qui mirent leur château à disposition des chouans, au point même d'en faire fondre le plomb des toitures pour fabriquer des balles, et qui elles-mêmes se muèrent en infirmières et cantinières, on retrouvait ce soir-là le baron de Fierdrap, ancien officier émigré de l'armée des princes, l'abbé de Percy, abbé d'Ancien régime exilé en Angleterre durant les troubles de la Révolution et revenu en France avec les Bourbons, sa sœur, la très noble et très virile Mademoiselle de Percy, ancienne chouanne, dont Barbey croît nécessaire de nous dire que, vêtue à la garçonne, elle fut plus d'une fois prise pour un homme par les Bleus qui s'effrayèrent de sa laideur. Enfin, complétant le tableau, la belle et délicate Aimée de Spens, recluse au couvent depuis qu'un soir des dernières années du siècle passé on lui tua, dans les rues de Coutances, son époux d'une journée, le beau Monsieur Jacques. L'abbé de Percy, marchant vers la demeure des Touffedelys, reconnut dans la

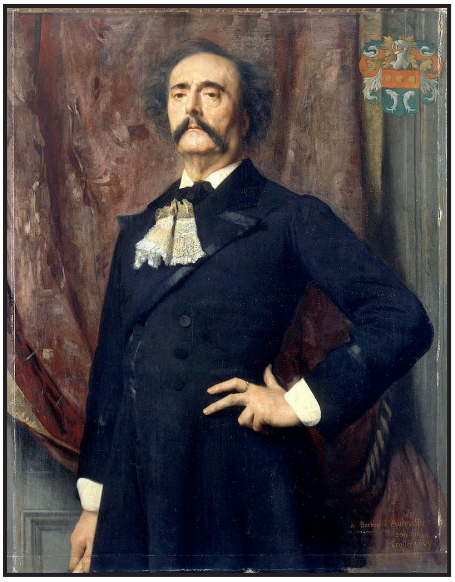

rue un vieux souvenir d'émigration anglaise… le chevalier des Touches. Mais sous quel aspect ! Celui qui fut le plus bel héros de la chouannerie était devenu un dément hirsute errant par les rues. Vision fantomatique qui terrifia l'abbé et suscita, dès son arrivée, la nécessité, pour lui, de réclamer le récit de la vie de des Touches à Mademoiselle sa sœur. Le chevalier, que tout le monde avait cru mort, vivait toujours, son histoire méritait d'être contée.

Ainsi débute le conte. Mademoiselle de Percy ne cacha rien. Le chevalier était un habile courrier des princes, effectuant régulièrement la liaison entre le Cotentin et l'Angleterre, entre Guernesey et le bocage, dans un mauvais canot, à ras de l'eau, portant les missives aux chefs des deux côtés de la Manche. Il était aussi un combattant indomptable et le plus bel homme qui fut, sachant jouer de ses charmes et additionnant les succès.

Son repère, lorsqu'il devait se cacher sur le continent, était le château de Flers, où les dames de cette histoire le cottoyèrent toutes, mais chastement.

Un soir, venant de Guernesey, il amenait avec lui un compagnon, Monsieur Jacques. Ce nom n'était pas inconnu. Il s'était illustré dans le Maine et suscitait le respect dans toutes les mémoires.

Ce Monsieur Jacques demeura, pour tous et toutes absoslument mystérieux. Mais il plut à la belle Aimée et elle ne lui déplut pas.

L'aventure, malheureusement, allait contrecarrer ces amours. Des Touches, trahi, avait été arrêté et transféré à la prison d'Avranches. Douze chefs chouans organisèrent une expédition pour enlever leur malheureux compagnon. Monsieur Jacques en était et, pour tous, Aimée le présentait désormais comme son fiancé. La première tentative fut un échec cuisant. Un des douze, l'héroïque Vinel Royal-Aunis (presque tous se battaient sous des sobriquets afin d'éviter le malheur à leurs familles), fut grièvement blessé, sans qu'on put libérer le chevalier. Les chouans n'avaient dû leur salut qu'au feu, déclaré dans la prison d'Avranches, et qui occupa assez la population et la troupe pour qu'ils puissent s'égayer dans les rues, puis dans la campagne.

Les chouans ne lâchent jamais ! Des Touches avait été transféré à Coutances pour plus de sûreté. Qu'à cela ne tienne, on monta une deuxième expédition. Mademoiselle de Percy en fut, pour remplacer Vinel Royal-Aunis toujours introuvable. Cette fois, ce fut la réussite. Mais dans la fuite, Monsieur Jacques fut tué d'une balle en plein coeur. Ce séraphin venait d'épouser Aimée de Spens la veille de l'expédition, l'échange des consentements ayant été reçu devant les compagnons d'armes en l'absence de prêtre, les épées mises en croix. Enterré au bord d'une rivière, sous un buisson, il reçut une dernière salve de mousquetterie. Mais de ce jour, la belle Aimée se mura dans un veuvage chaste et silencieux.

Des exemples pour notre temps

Il y a de la mélancolie dans ce récit de Barbey. L'esprit de nostalgie prend une pointe d'amertume, notamment à l'évocation de ces vieux serviteurs du roi qui, en 1815, ne reçurent aucun honneur, aucune pension, pas même un merci, et retombèrent dans l'anonymat. Mais ce n'est pas un récit de mort. Non ! L'oeuvre ne fut pas inutile. S'il y a, au terme de l'histoire, la langueur de la vieillesse, le récit n'en reste pas moins marqué d'un souffle épique, celui de la cavalcade et des combats. Enfin, si des Touches est devenu fou, trente ans après, ce soir-là, des Touches était libre ! Libre de repartir en Angleterre, de continuer le combat pour son roi, comme tous ces chefs chouans qui se battirent bravement.

On peut lire, avec grand profit, Le chevalier des Touches, parce qu'il est un roman chouan, plein de vigueur. Parce qu'il évoque un temps qui s'éloigne de nous et dont il ne faut pas perdre le souvenir. Parce qu'il montre des figures chevaleresques, hautes en couleurs et dignes d'être nos exemples de dévouement, de combattivité, de sens de l'honneur, d'esprit d'amour.

Gabriel Privat

(légende de la photo : Jules Barbey d'Aurevilly, par Emile Lévy, 1882)

La vie des délégations

Communiqué du Délégué Général

Chers amis adhérents et sympathisants. L'assemblée des délégués de l'Alliance royale m'a fait l'honneur de me confier la charge de délégué général, en conformité avec nos statuts. Je la remercie de sa confiance. C'est avec joie que j'ai accepté de représenter notre mouvement. Œuvrant depuis 2006 comme secrétaire général, j'ai participé avec bonheur à l'élaboration et à la mise en place de la doctrine de l'Alliance royale en équipe avec les délégués généraux successifs. C'est dans un esprit de continuité que j'en prends la direction. Son Altesse Royale, le Prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme, nous a fait l'amitié de sa présence à cette occasion et m'a adressé ses félicitations que je considère comme un encouragement, pour nous tous, à poursuivre l'oeuvre initiée depuis 2001.

Dans ces premiers temps de prise de fonction, plusieurs principes de notre mouvement me reviennent en mémoire. Je souhaite les évoquer avec vous.

Notre Alliance royale s'est fixée pour mission une rénovation des institutions de la France, afin de lui rendre sa cohérence politique. J'adhère de tout mon cœur à ce projet, inscrit dans la continuité de l'héritage capétien, dont nous sommes les humbles dépositaires parmi d'autres et auquel j'accorde toute mon attention. Ce à quoi nous sommes attachés, ce n'est pas moins que la réaffirmation de la vocation de la France, fixée par des textes aussi fondateurs que les testaments de saint Rémi, Charlemagne et saint Louis, et incarnée par les actes des règnes de ces quarante souverains qui bâtirent notre nation.

On l'a compris, la vocation de cette nation, la France, même si elle accueille chacun dans sa différence, est chrétienne.

Le discours de l'Alliance royale ambitionne de transcender le matérialisme de notre environnement républicain actuel. L'homme spirituel, demeurant en chacun des Français, doit pouvoir s'exprimer. Cette expression s'accomplit dans le cœur de chacun, mais aussi dans des institutions politiques pacifiées et rendant leur juste place à notre patrimoine et notre culture. C'est l'esprit de la royauté.

Le Prince Charles-Emmanuel nous a donné plusieurs pistes de réflexion, ce jour de notre assemblée. Celles-ci nous suivrons dans notre action politique, car elles sont éminemment capétiennes.

– Les Français doivent être fiers d'être des « paysans » qui ont façonné et nourri le Pays dont ils tirent leur fonction. De même les Français doivent être fiers de « l'ouvrier » réalisateur d'une belle œuvre pour l'intérêt de chacun et de tous et qui, à ce titre participe au bien commun, etc.

– La discrimination subie par les descendants des victimes de la révolution, dont la famille « de France » fut la principale victime, en subissant l'ironie républicaine superfétatoire des « comment ce fait il qu'il en reste ? On ne les a pas tous guillotinés ? » se transforme en un « heureusement il en reste ! » chargé d'espérance.

En somme, aimons la France, aimons chacun des Français, bâtissons l'avenir sur la fierté de notre histoire. Pour tout dire, réunifions nos vies !

C'est un devoir pour chaque militant, adhérant et sympathisant de l'Alliance royale de « participer », dans un juste prosélytisme, pour diffuser cette espérance comme une réponse réaliste aux utopies destructrices que nous supportons aujourd'hui.

Au terme de ce communiqué, je voudrais également saluer les différents courants de pensée royalistes avec amitié, en affirmant que nous ne prétendons pas détenir « la vérité royaliste » et que nous respectons leurs fidélités et leurs sensibilités. J'ai la ferme espérance que nous saurons nous unir pour des actions ponctuelles ou durables, entre mouvements, pour accomplir notre but commun ; rendre un roi à la France.

Robert de Prévoisin Délégué général

Compte-rendu de la journée des délégués du 19 mars

Compte-rendu de la journée des délégués du 19 mars

Ce 19 mars, à Paris, s'est tenue une journée des délégués et cadres. La première partie de la matinée fut consacrée à l'élection du nouveau délégué général. Les délégués présents ont procédé à l'élection, Michel Gamble étant scrutateur, Cyrille Henrys représentant notre président, Pierre Bernard. Quatre candidats étaient en lice, Christophe Paillard, délégué pour la région Île-de-France, Robert de Prévoisin, secrétaire général et délégué Touraine, Gwenn Maisonneuve et Bruno Castanier, trésorier.

Après que chacun des candidats ait pu présenter son projet et répondre aux

questions des présents, et après un rappel des statuts et du règlement intérieur relatifs au rôle du délégué général, Bruno Castanier s'étant retiré peu avant le scrutin, le vote a eu lieu, portant au poste de délégué général Robert de Prévoisin.
Son élection a été approuvée et confirmée par Pierre Bernard, durant un appel téléphonique, dans les minutes qui ont suivi. Pierre Bernard a également fait parvenir aux délégués un courrier annonçant la nomination de Cyrille Henrys au poste de vice-président, afin de le représenter durablement dans la vie du mouvement, sa santé et l'éloignement géographique ne lui permettant plus une activité aussi intense que par le passé.
Après ce temps essentiel dans la vie de notre mouvement, une séance de formation sur la question migratoire a été organisée, suivie d'un temps de dialogue et de questions-réponses avec le prince Charles-Emmanuel de Bourbon-Parme, qui nous a fait l'honneur et le plaisir de participer quelques instants à notre journée.
A l'issue du déjeuner, un après-midi de formation pour les cadres a débuté.
Par ailleurs, décision a été prise, officiellement, de participer aux scrutins présidentiel et législatif de mai-juin 2017. La campagne commence !

Camp d'été Jeunes royalistes

Chers amis,
Pour son deuxième camp d'été, les jeunes royalistes se retrouveront du 22 au 26 août 2016. Lors de cette université d'été, nous vous proposerons des activités sportives, de formation militante à la doctrine de l'Alliance royale afin de construire un nouveau cadre politique face à la subversion républicaine et préparer la restauration de la monarchie et des techniques de combat agrémentées de conférences diverses. Ouvert à tous et toutes, nous nous retrouverons enfin lors de la Saint Louis, autour d'un banquet sous le sceau de la bonne humeur et dans un esprit de franche camaraderie au sein d'un magnifique gite qui nous accueillera pour ce camp d'été.
Pour plus d'informations : contact@jeunes-royalistes.fr

Nos adhérents nous écrivent

Madame,
Monsieur,
J'ai appris récemment l'existence de votre site, et me permets de vous écrire que je suis un fervent défenseur de votre parti. Je pense, en effet, que la France telle que je la vois traverse de grave problèmes.
Votre groupe et le seul, à mes yeux, capable de rétablir l'ordre des choses naturelles établi par Dieu. En effet un groupuscule à cru bon de bouleverser cet ordre, notamment un homme le 18 mai 1804*. La seule solution pour éradiquer cette engeance et les politiques dont l'unique talent est de savoir mettre leurs têtes dans le sable est de rétablir une monarchie en France. Nous avons désespérammentbesoins d'un leader, un symbole, une figure vers laquelle se tourner.
Encore plus aujourd'hui dans cette grande période de troubles.
Je vous renouvelle donc tout mes encouragements et mes salutations pour les temps à venir. Sachez que je serai toujours prêt à brandir votre étendard, défendre vos idéaux et vos convictions jusqu'à leur accomplissement. Je vous souhaite donc un heureux futur et ce serait un immense honneur pour moi d'avoir l'occasion de rencontrer d'autres personnes qui partagent un grand amour pour la monarchie.
O.L.
*NDLR : Bonaparte instaure le premier empire.

Déçu par tous les partis politiques, sans exception. Je me suis aperçu que j'étais royaliste lors d'un séjour récent en Allemagne. En tant que musulman, je préfère vivre dans un royaume chrétien que dans une république laïc"
Nordine

L'humeur de La Hure: La République, le régime qui rend fou !

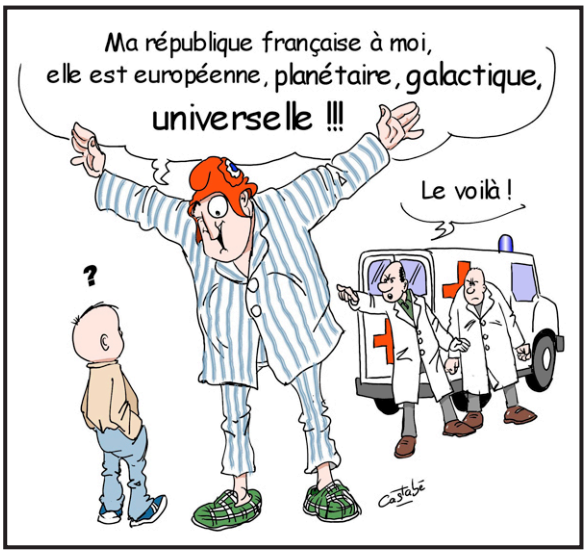

Il en est de la République, chez nous, comme des tombeaux des pharaons, ou comme de la momie de Rascar Capac… Malheur à qui s'en approche trop près ! Notre régime rend fou. Comme l'absorption excessive de plomb, il provoque le saturnisme ! A frôler trop près le pouvoir, on s'y voit déjà. Les places sont à prendre, elles sont chaudes. Alors pourquoi ne pas rêver ? Seulement voilà : du rêve à la réalité il y a une marche souvent infranchissable, et lorsque le rêve devient démence, tout est bon pour l'accomplir.

Le politicien, en république, peut facilement devenir comme l'alcoolique dans les bars PMU. Les cris, les larmes, les supplications, le trépignement et surtout toutes les ruses sont permis pour avoir un verre de plus, un peu de pouvoir pendant un peu plus longtemps. Notre régime a des allures de Moloch, ce dieu de la Phénicie auquel on offrait des enfants en sacrifice d'appaisement.

Pour lui, les familles se déchirent. Pas seulement les familles partisanes. C'est assez commun et il n'y a rien de neuf à voir les partis se diviser. Mais surtout les familles biologiques, charnelles.

Les Atrides ne datent pas d'hier. Mais il s'en produit des millions assoifées par le pouvoir, qui ne se connaissent nul parent dès lors que ceux-ci semblent un obstacle volontaire ou non entre le trône et eux.

On a le souvenir du destin politique brisé d'un aristocrate vendéen, auquel, en suprême coup de poignard, ses opposants jetèrent à la face tous ses secrets de famille, montant les frères les uns contre les autres, l'épouse contre l'époux, le fils contre le père. Sans doute y avait-il quelques cadavres cachés dans les penderies, proprement accrochés à leurs ceintres en espérant que nul ne les sortirait de la housse pour les exhiber. Mais il y a eu quelque malice de la part des opposants du vicomte, à croire que tout était permis pour l'abattre, au point de faire se déchirer les membres de sa famille.

On a eu le spectacle d'un chef de l'État polygame, mais il paraît que l'on dit maintenant « polyamoureux », incapable de se fixer et butinant d'une fleur à l'autre, semant le pollen à tous vents. Cela devait lui retomber sur la tête : une femme l'a haï et a voulu nuire à son pouvoir au point de jeter en pâture au public toutes ses histoires de coeur, pour ne parler que de cet endroit de son anatomie. Il y a de l'adolescent jouisseur et mal dégrossi dans ce Sardanapale. Dans la vie commune, ce serait le genre de jeune homme à entretenir deux petites amies, l'une ignorant l'existence de l'autre, et terminant sa soirée seul après que le hasard ait fait se rencontrer les deux donzelles, liguées pour l'occasion contre le butor. Cependant, ici, nous ne sommes pas dans la vie courante, nous sommes sous les ors de la République, et dans la longue file des concubines du sultan, il s'en est trouvé plusieurs qui surent faire jouer la fibre familiale, la nouant et la déchirant à plaisir, afin d'obtenir des prébendes ou plus simplement de conquérir le pouvoir suprême. On se souvient d'une en particulier…

La palme revient à nos Atrides nationales, cette grande famille de marins pêcheurs bretons dont les membres donnent, aujourd'hui, le spectacle désolant de la chamaillerie publique permanente. Laquelle est la victime de l'autre ? Lequel est l'initiateur des déchirements au détriment des autres ? En somme lequel sème la zizanie ? Nul ne le sait. Il y a certainement beaucoup de douleur au coeur de ces malheureux, et il faudrait cent fois plus pleurer avec eux sur les ruines navrantes de leur famille désunie. En l'occurence ils sont le parfait exemple du « régime qui rend fou », de la malédiction républicaine. Tandis que le vieux loup jette à qui mieux mieux ses piques pour savonner la planche de sa fille devenue maîtresse du bord ; celle-ci ne lui ménage pas non plus son hostilité. A l'en croire, le père est bon pour l'hospice. Il faut dire qu'au moins une chose est certaine, l'éminence grise de la cheftaine a tant et tant rayé le parquet de ses canines acérées qu'il n'est plus à un conseil malheureux près. A tel point d'ailleurs que c'est maintenant la nièce qui reçoit les coups, tant de sa parente que de la cour d'icelle, affublée du nom de bureau politique et digne héritière des quarante mignons d'Henri III, la vaillance en moins. Quelle folie anime cette femme ? Elle veut le pouvoir ! Elle le veut pour sauver la France. (C'est fou ce que notre République laïque produit comme Jeanne d'Arc ! Il en naît trois ou quatre tous les cinq ans, de tous les âges et de tous les sexes…) Mais sauver la France se fait-il au prix de la mise à mort des gêneurs de sa famille ? D'autant plus que ce pouvoir est un mirage, il s'échappe et s'évapore quand on pense le tenir.

En admettant que notre héroïne parviendra à son but et posera son siège sur le trône : que fera-t-elle de la puissance consulaire, prétorienne et tribunitienne réunie dans sa main ? Elle possède un immense talent, c'est entendu, et elle aime la France, faisons-lui en crédit. Mais elle n'est pas la première, loin de là ! Or, qu'ont fait ses prédécesseurs pour la patrie, une fois parvenus ? Pas grand chose. Ils ont expédié les affaires courantes. Cela fait presque deux siècles, hormis durant quelques périodes de rémission, que l'on expédie les affaires courantes, comme un notaire qui acquitte les factures en prélevant sur le patrimoine, dans l'attente que les héritiers se mettent d'accord.

Le jour où les écailles tomberont des yeux de la matrone, à moins que ce ne soit de ceux de sa délicieuse nièce, ou de ceux de son auguste père, ils pleureront des larmes de sang, se souvenant de leur famille, contemplant l'inanité de leur ambition et l'ampleur du désastre créé par elle.

Oui, la République rend fou ! Car le mal ce n'est pas tel ou tel homme politique. Tous ceux que nous venons de présenter sont des sujets brillants. Le mal ce n'est pas telle famille. Chacune de ces trois-là est respectable et n'a pas de leçon à recevoir. Le mal c'est ce régime politique qui, non content de diviser les Français entre eux, divise les familles de leurs chefs, dont chaque membre éminent mène la course après l'insaisissable couronne présidentielle, dont chaque membre mineur est piloté par une famille ennemie pour semer le trouble.

Un roi rendrait indisponible l'enjeu de la lutte, la couronne. Il la relèverait du caniveau et l'enlèverait de la main de ces princes de carnaval. Par ce simple geste, il appaiserait bien des conflits.

La Hure

Bulletin officiel de l'Alliance royale - Adresse mail: bpo@allianceroyale.fr
Directeur de publication: Gabriel Privat – Délégué Général: Robert de Prévoisin
Maquette et documents: Alliance royale. Adresser toute correspondance à l'Alliance royale:
104 Avenue des Champs Elysées 75008 PARIS: téléphones: 06.86.83.38.73 ou 06.14.51.39.39.
Impression : Onlineprinters GmbH - Rudolf-Diesel Straße, 10 D-91413 Neustadt RFA